

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton de Péronnas
Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 08 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO
 MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER,

DATE DE LA CONVOCATION
Le 30 novembre 2022

Absent excusé :

MMES Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Patricia CHAMBARD
 MM. Frédéric REFOUVELET, Morgan MERLE, Loïck YONNET

A été élue secrétaire : Madame Aurélie CAVALLERO

Objet : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX PROJET REAMENAGEMENT CANTINE GARDERIE ET ABORDS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de réaménagement de la garderie, de la cantine, construction d'un préau et aménagement des abords

La consultation était divisée en 14 lots

- Lot 1 – Désamiantage
- Lot 2 – Terrassement - VRD
- Lot 3 – Espaces verts – Clôtures
- Lot 4 – Démolitions – Maçonnerie – Gros-œuvre
- Lot 5 – Charpente – Couverture – Zinguerie
- Lot 6 – Etanchéité toiture terrasse
- Lot 7 – Menuiseries extérieures alu
- Lot 8 – Serrurerie - Métallerie
- Lot 9 – Menuiserie bois
- Lot 10 – Isolation – Plâtrerie - Peintures

Lot 11 – Plomberie – Chauffage - VMC
Lot 12 – Electricité - CF
Lot 13 – Carrelage - Faïences
Lot 14 – Sol souple

L'annonce légale a été envoyée le 18/10/2022 pour parution dans le journal papier de la Voix de l'Ain le 21/10/2022.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 21/10/2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 18/11/2022 à 12H00.

Aucune offre n'a été remise pour le lot 8, en application de la réglementation en vigueur une procédure sans publicité ni mise en concurrence va être menée pour trouver un prestataire pour ce lot.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Pour les lots 2 à 14 :

40% note financière

60% note technique.

Le critère « valeur technique » sera jugé uniquement à partir du mémoire technique renseigné sur les chapitres du cadre joint en annexe.

Il est décomposé en quatre sous-critères :

Les indications sur l'organisation du chantier, notées sur 5

Les indications sur le mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, notées sur 5

Les dispositions prises pour l'hygiène et la sécurité, et la gestion des déchets, notées sur 5.

Détail des temps d'intervention, noté sur 5

Barème de notation :

Pas de réponse ou réponse insuffisante : 0 points

Réponse suffisante aux attentes : 50 % de la note

Réponse supérieure aux attentes : 100 % de la note

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (60%).

Le critère prix des prestations sera noté sur 20, la note maximale 20 sera attribuée à l'offre proposant le prix le plus bas.

La note attribuée aux autres offres répondra à la formule suivante :

Note de X = (coût offre min / coût offre X) * 20

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (40%).

Pour le Lot 1 Désamiantage :

60% valeur financière

40% valeur technique

Le critère « valeur technique » sera jugé uniquement à partir du mémoire technique renseigné sur les chapitres du cadre joint en annexe.

Il est décomposé en deux sous-critères :
Les indications sur le mode opératoire, notées sur 10
Les temps d'intervention, notés sur 10.

Barème de notation :
Pas de réponse ou réponse insuffisante : 0 points
Réponse suffisante aux attentes : 50 % de la note
Réponse supérieure aux attentes : 100 % de la note

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (40%).

Le critère prix des prestations sera noté sur 20, la note maximale 20 sera attribuée à l'offre proposant le prix le plus bas.

La note attribuée aux autres offres répondra à la formule suivante :
Note de X = (coût offre min / coût offre X) *20

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (60%).

Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées. La note sera arrondie à deux décimales.

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER 3 le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Sur la base de ces éléments,
Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer les marchés comme suit :

- ⇒ Lot 1 – Désamiantage à l'entreprise STMD pour un montant de 29 495 € HT
- ⇒ Lot 2 – Terrassement – VRD à l'entreprise DANNENMULLER pour un montant de 306 872,10 € HT
- ⇒ Lot 3 – Espaces verts – Clôtures à l'entreprise ESPACES VERTS DE L'AIN pour un montant de 11 877,35 € HT
- ⇒ Lot 4 – Démolitions – Maçonnerie – Gros-œuvre à l'entreprise JACQUET pour un montant de 148 739 € HT
- ⇒ Lot 5 – Charpente – Couverture – Zinguerie à l'entreprise CHARPENTE MORTIER pour un montant de 23 420 € HT
- ⇒ Lot 6 – Etanchéité toiture terrasse à l'entreprise MBC ETANCHEITE pour un montant de 14 500 € HT
- ⇒ Lot 7 – Menuiseries extérieures alu à l'entreprise ACCORD ALU pour un montant de 45 300 € HT
- ⇒ Lot 9 – Menuiserie bois à l'entreprise RAFFIN ROUGE pour un montant de 24 777 € HT
- ⇒ Lot 10 – Isolation – Plâtrerie – Peintures à l'entreprise JUILLARD pour un montant de 84 231 € HT

- ⇒ Lot 11 – Plomberie – Chauffage – VMC à l'entreprise CLERE pour un montant de 84 180,96 € HT
- ⇒ Lot 12 – Electricité – CF à l'entreprise AIN BRESSE ELECTRICITE pour un montant de 36 990,43 € HT
- ⇒ Lot 13 – Carrelage – Faiences à l'entreprise POUPON pour un montant de 36 790,75 € HT
- ⇒ Lot 14 – Sol souple à l'entreprise PEROTTO pour un montant de 7311,75 € HT

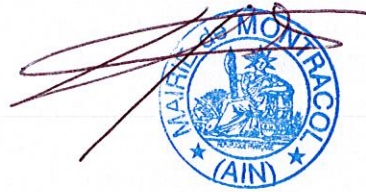
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses de la première tranche des travaux seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2023 en dépenses d'investissement au compte 2312

DIT que les dépenses de la deuxième tranche des travaux seront imputées sur les crédits à inscrire au budget 2023 et 2024 en dépenses d'investissement au compte 2313

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
David LAFONT



*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,*